



REGLEMENT du CHALLENGE DEPARTEMENTAL TREC CLUB 2019 du VAL D'OISE

L'esprit du challenge consiste à organiser un circuit d'épreuves de qualité afin de fidéliser les cavaliers sur les épreuves organisées dans le département et proposer une animation aux clubs pour les attirer vers la discipline et se préparer aux circuits officiels dans les meilleures conditions.

Le Calendrier :

Organisateurs	Dates
BOISEMONT C. Equestre L'Épinette	10/03/2019
SAINT OUEN - L'AUMONE Les Tilleuls	24/03/2019
VIGNY Le Centaure	21/04/2019
SAINT OUEN - L'AUMONE Les Tilleuls	19/05/2019
FINALE CHALLENGE DEPARTEMENTAL CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL CLUB 2019 CB Dressage NUCOURT	23/06/2019

Seules les dates indiquées servent au support des Challenges Départementaux de TREC 2019.

Les épreuves : (règlement FFE TREC 2018 et application du règlement FFE TREC 2019 à parution).

N°	Nom de l'épreuve
N°1	Club élite ou spéciale ou spécial PTV
N°2	Club élite équipe ou spéciale ou spécial PTV
N°3	Club 1 ou spéciale ou spécial PTV
N°4	Club 1 équipe ou spéciale ou spécial PTV
N°5	Club poney 2 ou spéciale ou spécial PTV
N°6	Club poney 2B ou spéciale ou spécial PTV

Au souhait de l'organisateur, d'autres épreuves peuvent être ajoutées.

Engagement et déroulement des épreuves :

Montant de l'engagement :

Epreuves individuelles Club & Poneys : De l'ordre de 19. 00 € / engagement Internet, 30. 00 € / engagement sur place. Epreuves équipes Club & Poneys : De l'ordre de 120. 00 € / engagement Internet, 140. 00 € / engagement sur place.

Conditions de participations des cavaliers :

Chaque participant doit obligatoirement être titulaire des documents suivants et pouvoir les présenter au contrôle à tout moment du challenge :

- Licence de pratiquant avec Certificat Médical de l'année en cours, délivré par un établissement affilié en Val d'Oise,
 - Licence de compétition de l'année et/ou galop requis en fonction de l'épreuve montée,
 - Ou être engagé par un établissement affilié en Val d'Oise,
- Un cavalier qui change d'établissement en cours de challenge ne pourra continuer les épreuves que s'il va dans un autre établissement du Val d'Oise.
- Participations : Voir règlement FFE TREC.

Conditions de participations des chevaux :

- Participations : Voir règlement FFE TREC.

Tenues et harnachements :

Conforme au règlement FFE TREC.

Il est demandé aux cavaliers d'être en tenue aux remises des prix et s'ils sont à cheval de se faire représenter.

« CHALLENGES DEPARTEMENTAUX de TREC 2019 » par série : Classement des concours qualificatifs :

- Conforme au règlement FFE TREC de l'année en cours.

Remise de prix : Il est recommandé de récompenser un 1/4 des cavaliers classés (plaques et flots, lots aux 8 premiers).

- Epreuve équipe : C'est la place dans l'épreuve, du nom de l'équipe du club (club élite équipe et club équipe) qui sera enregistrée par FFECUB, peu importe la composition de l'équipe,

Conditions de participations et règlement de la finale :

Le règlement des championnats départementaux FFE TREC sera appliqué. Les classements des cavaliers du Val d'Oise seront distincts des cavaliers hors Val d'Oise, en "classement bis" pour les titres de champions du Val d'Oise.

Classement « CHALLENGES DEPARTEMENTAUX de TREC 2019 » :

Ce classement est obtenu par l'addition de la meilleure performance obtenue dans la même série. Les classements du challenge TREC.

- Calcul du classement : 1 meilleure performances + finale (coef. 1.5) = Total général du "Classement challenge 2019".

Pour un cavalier montant plusieurs chevaux dans la même épreuve, seule sa meilleure performance sera prise en compte pour le classement challenge. La participation à la finale est obligatoire.

Pour un cavalier engagé sur plusieurs niveaux de championnats CLUB, seul le classement dans le championnat le plus élevé sera pris en compte pour le classement championnat CLUB.

Dans chaque épreuve, un cavalier ne sera classé qu'une fois dans le 1^{er} quart de chaque classement. La suppression des doublons de places se fera à partir du classement final du 1^{er} ¼ de chaque épreuve. C'est la meilleure place qui sera retenue dans le classement définitif. En cas d'égalité de place dans deux séries de championnats, c'est la place dans la série la plus élevée qui est retenue.

Barème des points :

¼ de cavaliers engagés reçoivent des points de bonifications, en fonction du nombre de partants dans chaque épreuve, pour exemple : épreuve de 100 engagés, (voir fiche annexe en explication du mode de calculs).

Places	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	Etc	25 ^{ème}	Pour suivants	les	Cavalier éliminé ou abandon
Points	25 Pt	24 Pts	23 Pts	22 Pts	...	1 pts	1 pts		0 pt

C'est le cavalier ayant le plus de points qui remportera la série.

Le classement "Challenge Départemental de TREC 2019" : La base des récompenses de la Soirée des Champions 2019 est le podium de chaque série (les 3 premiers).

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, se reporter au règlement concours FFE de l'année en cours.

Pour les autres cas, le Président du CDEVO et le Président de la Commission de TREC pourront prendre avis auprès de techniciens de la discipline avant de prendre une décision. La Décision est sans appel.

Cette actualisation du : **01/09/2018** annule l'édition précédente.